



### ELOGE DE RICHELIEU

Le Cardinal de RICHELIEU (1585-1642) fut le Premier Ministre de LOUIS XIII de 1624 à 1642. Il accompagnait déjà le Roi au siège de Montpellier en 1622, et l'avait incité, après la prise de la ville et la démolition de ses remparts, à confirmer l'Edit de Nantes. Le parti protestant fut même autorisé à conserver deux de ses places de sûreté : Montauban et La Rochelle.

Sous le régime de l'Edit de Nantes, deux religions étaient reconnues dans l'Etat. Mais la liberté de culte des réformés était limitée à des localités déterminées. Toutefois comme garanties de l'exécution de la loi, les protestants conservèrent pendant huit ans 150 places de sûreté. Les protestants étaient organisés en parti garanti par trois structures : une organisation religieuse, les synodes ; une organisation politique, les assemblées provinciales ; une organisation militaire, les places de sûreté. Cette structure du parti réformé choque aujourd'hui nos mentalités centralistes et démocrates. Les Huguenots ne constituaient ils pas un Etat dans l'Etat ? Mais la thèse inverse pouvait être également soutenue, à une époque où aucun frein constitutionnel ne s'opposait à l'arbitraire royal : le groupe protestant ne pouvait subsister comme tel, surtout après l'assassinat d'Henri IV en 1610, qu'appuyé sur une véritable petite armée.

On ne refait pas l'Histoire, et il ne sert à rien de dire qui avait raison et qui avait tort. La mise du siège, en 1627, devant La Rochelle fut le point de départ de la ruine du groupe protestant en tant que parti. Malgré l'héroïsme de son maire, Jean GUITON, et les lourdes pertes consenties par les Rochelais, (plus de 10.000 morts) la place tomba en octobre 1628. Le Duc de ROHAN continua la résistance du parti réformé dans les Cévennes et dans les villes du Languedoc Oriental. Privas fut pris et sa garnison massacrée en mai 1629. Après quelques jours de résistance, la ville d'Alais capitule à son tour. Le 28 juin 1629 est publiée "La Paix d'Alais" dont le titre exact est : Edit du Roi sur la grâce et pardon qu'il a plu à Sa Majesté de donner tant au Duc de Rohan qu'à ses autres sujets rebelles. En vertu de ce pardon, toutes les fortifications protestantes seront rasées, les assemblées politiques et militaires seront interdites, mais ceux de la R.P.R. seront maintenus dans l'exercice libre et tranquille de leur religion. Les synodes sont autorisés, y compris les synodes nationaux sur décision royale particulière. En fait, entre 1630 et 1660, quatre synodes nationaux seulement se sont réunis.

font  
VIVE

LCC Font Vive  
3, Grand - Rue  
30450 GENOLHAC (Gard)

Dans les Cévennes où 90% de la population était protestante, l'exercice du culte réformé -les archives locales le prouvent- ne fut pas troublé, et, celà, jusqu'en 1660, date à laquelle commença le gouvernement personnel de Louis XIV. On connait l'avalanche de textes restrictifs qui s'abattirent sur les protestants entre 1660 et 1685 ;

2.

année de la solution finale, c'est à dire la Révocation de l'Edit de Nantes. On connaît la suite : les temples abattus, les pasteurs exilés, les prédicants pendus ou roués vifs.

Le pardon de LOUIS XIII et de RICHELIEU, même s'il s'est assorti d'un grand effort de controverse antiprotestante, a été effectif dans les Cévennes. C'est ainsi que Paul de Vignolles, dit le Capitaine Montredon, principal adjoint militaire, en pays cévenol, du Duc de ROHAN, reçut une commission de maître de camp aux armées royales, et fut autorisé à reconstruire, pour son fils, le château de Vébron connu sous le nom de Château-Roux. Les lecteurs de LCC comprendront, dans ces conditions, que soit tombé de ma plume de vébronais cet "éloge de Richelieu"... Mais, plus sérieusement, le comportement de RICHELIEU paraît relativement libéral quand on le compare au geste implacable d'un LOUIS XIV en 1685. Ce cardinal méritait bien ce petit compliment !

Robert POUJOL

## - QUESTIONS -

### 559 - B. de VANEL DE LISLEROY

La famille de VANEL est originaire de la Lozère. Laurent Vanel, en 1749, était Seigneur de Vanel et de Recoules or il existe "Les Vanels" près de Vebron et "le Vanel" près de Serdanette. Il a plusieurs Recoules ou Racoules dans le diocèse de Mende. Pourriez-vous savoir de quel RECOULES il peut s'agir ? Dans ce Recoules en 1479 il y avait une église et un notaire Laurent DURAND.

B. DE LISLEROY

### 560 - CHATEAU DU SOULIER à St HILAIRE DE LAVIT

Je recherche tous renseignements concernant le chateau du Soulier situé aux AYRES, commune de St HILAIRE DE LAVIT.

Yves GIBERT

### 561 - MAS DU LAC à MALBOSC

Recherche tous renseignements concernant le "Mas du Lac" à MALBOSC Commune de LAVAL-PRADEL .

Yves GIBERT

### 562 - CARTES POSTALES SUR LES TEMPLES DES CEVENNES

La Société d'Histoire du Protestantisme Français recherche des cartes postales représentant des TEMPLES. Sa collection est déjà importante sur les départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche. Nous recherchons pour la S.H.P.F., les reproductions manquantes, en commençant par la Lozère. Les cartes postales suivantes devront être adressées à L.C.C. - 3, Grand Rue - 30450 GENOLHAC

BIASSES, CASSAGNAS, LE COLLET-DE-DEZE, GRIZAC, LE POMPIDOU, MOISSAC, ROUSSES, Ste CROIX V.F., St JULIEN d'A. , St LAURENT de T.

Aidez nous, en nous versant dès maintenant votre abonnement 1985, soit 80 F

### 563 - A PROPOS DES VOIES A ORNIERES DES CEVENNES

Depuis la rédaction de ma thèse sur le Chemin de Regordane les rondonnées-conférences que j'ai organisées au cours de trois étés, m'ont permis de faire découvrir les vestiges de cette ancienne route à plus de quatre-cents personnes. Chaque arrêt devant l'un de ces vestiges a été, bien souvent, l'occasion de discussions fructueuses.

C'est ainsi que, peu à peu, j'ai été conduit à un examen plus attentif des ornières qui témoignent du passage du charroi, et à m'interroger sur tout ce qu'elles peuvent nous apprendre. Des amis que je guidais, par leurs questions, les hypothèses qu'ils ont proposées, leurs témoignages, ont participé à l'élaboration des idées que je présente ici.

Ce que j'en espère c'est que des lecteurs amis accepteront de me livrer, en contrepartie, à propos d'autres voies à ornières des Cévennes, leurs observations et les preuves écrites les concernant. Ce travail commun pourrait conduire à de nouvelles conclusions.

° 0°

En plusieurs endroits des Cévennes on rencontre d'anciennes routes taillées dans le schiste. Les unes sont étroites (2,5 m environ), souvent escarpées à flanc de montagne et on ignore l'époque de leur création ; les autres sont larges (4m) et ont été ouvertes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle indisuctablement. Sur les unes et les autres on observe des ornières, larges et profondes pour les premières, étroites et peu marquées sur les secondes. Si l'on mesure l'écartement moyen entre ces ornières, il est de l'ordre de 1,40 m dans le premier cas, 1,20 m dans le second, toute recherche de précision au centimètre près étant parfaitement illusoire comme je le montrerai.

.....

#### La voie de 1,40 mètre

Les ornières correspondant à la voie de 1,40 mètre surprennent d'abord par leur profondeur qui peut atteindre 40 centimètres. C'est pourquoi il n'est pas sérieux de dire que ces ornières ont été creusées intentionnellement. A ceux qui le prétendent, j'offre le ciseau et le marteau pour tenter l'expérience. Pour éviter que les charrettes risquent de glisser vers le ravin une mini-ornière faisant office de butée aurait suffi.

Il est plus vraisemblable de penser que ces ornières ont été approfondies par le passage répété des véhicules, jour après jour, pendant des décennies, peut-être deux ou trois siècles.

Les ornières les plus profondes s'observent dans les pentes. Il faut alors se souvenir que le système de freinage le plus utilisé jusqu'à l'invention des sabots de frein au XIX<sup>e</sup> siècle, consistait à enrayer les roues, c'est-à-dire à les immobiliser : l'expression "mettre des bâtons dans les roues" prend ici son sens d'origine. Les roues ainsi bloquées glissent dans les ornières qui, de ce fait, s'approfondissent davantage dans les pentes que sur le plat. Ces glissades des roues expliquent qu'on ait pu imaginer que ce n'était pas des charrettes mais des traîneaux qui avaient circulé sur ces vieux chemins.

.....

Enfin on observe que les ornières sont le plus souvent asymétriques. C'est là l'effet produit par une autre technique de freinage encore pratiquée, il y a peu de temps, par l'ancien charretier qui nous l'a enseignée. Celle-ci consiste à tirer l'attelage très légèrement de côté de façon à amener chaque roue au contact avec l'une des parois de son ornière, paroi sur laquelle elle frotte, ralentissant ainsi le véhicule. C'est pourquoi l'un des flancs de chaque ornière, sans cesse sollicité, est bien dressé, plan et lisse, alors que l'autre va en s'approfondissant régulièrement. Là où j'ai observé cette asymétrie, la paroi lisse se trouve du côté de la montagne, ce qui semble logique.

.....

Les ornières à voie de 1,40 m environ s'observent sur de courts tronçons, aujourd'hui ruinés, brisés par des éboulements, le long du Chemin de Regordane à proximité des villages de la Molette, du Rachas, de Saint-André Capcèze et de Belle-Poille, et sur une autre voie près de Coudoulous et à plusieurs reprises entre cet écart et le col de la Croix de Berthel.

Parmi ces tronçons, le plus remarquable est celui de Saint-André Capcèze. Des témoignages écrits nous indiquent que cette voie à ornières existait en 1668 mais qu'elle était, déjà à cette époque, ruinée et impraticable pour le charroi. La route taillée dans le rocher et les ornières sont donc antérieures au XVII<sup>e</sup> siècle. Or j'ai montré ailleurs que le charroi avait prospéré sur le Chemin de Regordane aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : les façades d'anciennes maisons de Génolhac en témoignent, par exemple. J'ai aussi montré que le charroi avait cessé d'être pratiqué vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle pour ne reprendre qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (peut-être la fin du XVII<sup>e</sup>).

Il paraît donc vraisemblable que les ornières de Saint-André Capcèze et celles qui leur ressemblent, aient été ouvertes pendant cette période de la prospérité du charroi sur le Chemin de Regordane. Bien sûr, la légende de l'origine romaine de cette route est tenace ! Mais rien n'est moins certain que la pratique du charroi à l'époque gallo-romaine, en plaine, et à plus forte raison dans la montagne. Mais c'est un sujet trop vaste pour être traité ici et j'y reviendrai.

.....

#### Les voies de 1,20 mètre

Les ornières correspondant à la voie de 1,20 m s'observent principalement sur la route qui fut ouverte au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le long du Chemin de Regordane on en trouve de beaux spécimens particulièrement entre la Molette et Prévenchères ; il en existe ailleurs, par exemple entre Chamborigaud et la Bégude.

Les devis du XVIII<sup>e</sup> siècle nous apprennent que les routes étaient, là où il existe, taillée dans le rocher sur quatre mètres de largeur. La chaussée ainsi dégagée étant irrégulière et difficilement carrossable, on la recouvrait de "graves", c'est à dire de ce que nous appelons du "tout venant", terre et graviers mélangés, que l'on tassait soigneusement à la dame (ce qui représente un bel exploit sportif). Sur cette chaussée revêtue les roues ne pouvaient pas creuser d'ornières, le rocher étant protégé par le revêtement de "graves".

La route royale ainsi établie et entretenue au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, et jusqu'au début du XIX<sup>e</sup>, fut délaissée, entre 1840 et 1860 suivant les tronçons, au profit de la route actuelle. L'érosion se chargea alors dans les pentes, d'arracher le revêtement qui n'a subsisté que dans les passages à plat et dans le fond des dépressions. Sur le roc dénudé roulèrent alors les charrettes des paysans. Et c'est pourquoi ces ornières, fruits d'une circulation locale de charrettes allant du village aux champs, voire aux villages voisins, sont étroites (il n'y a la place que pour une largeur de bandage de roue) et peu profondes. Relativement aux autres ornières précédemment décrites, leur fond est lisse et les flancs à peu près droits, l'érosion n'ayant pas encore eu le temps d'en modifier les profils.

Or, 1,20 m, come l'atteste un document d'archives, c'était la voie des charrettes qui circulaient dans ce pays au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (1714) et c'est encore celle de tous les anciens véhicules à traction animale que l'on peut retrouver au fond des granges, dans les vieux mas cévenols. Ces ornières sont donc récentes, en quelque sorte "modernes".

.....

### Conclusions

Mes hypothèses sur la circulation de véhicules dans les Cévennes peuvent se résumer ainsi :

- période gallo-romaine : aucun véhicule, peu ou pas de routes au sens véritable du mot, mais des pistes, des drailles ; les transports s'effectuent à dos d'hommes ou au moyen d'animaux bâtés ;
- période médiévale, du début du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIV<sup>e</sup> : des routes étroites (2,50 m), soit de préférence taillées dans le rocher et non revêtues, soit bâties, sur lesquelles circulent des véhicules ayant environ 1,40 m de voie qui creusent de profondes et larges ornières ;
- du milieu du XIV<sup>e</sup> à la fin du XVII<sup>e</sup> siècles : ni route, ni charroi ; seuls les animaux de bât circulent, non sans difficultés, sur de très mauvais chemins (alors qu'il visite le Chemin de Regordane, en 1668, M. de Froidour doit descendre de cheval à plusieurs reprises pour éviter de tomber) ;
- à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> : construction et entretien de routes royales larges (4 mètres), soit taillées dans le rocher et revêtues, soit solidement bâties (pavages et murs de soutènement relativement élevés), sur lesquelles circulent des véhicules qui ne laissent aucune trace de leur passage (à cause du revêtement).
- depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : sur les routes royales abandonnées et dont le revêtement est emporté, ainsi que sur d'autres chemins de moindre importance, circulent des charrettes de paysans ayant 1,20 m de voie, creusant d'étroites et peu profondes ornières... cependant que la véritable circulation s'établit sur les routes nouvelles.

On notera enfin qu'en l'absence de toute trace entre les ornières il ne semble pas que les tractionneurs employés (chevaux ou boeufs) aient été ferrés.

°°°

Lecteurs amis j'attends le plaisir de lire vos réactions, vos observations, vos preuves, vos critiques constructives... Merci !

Marcel GIRAULT

Aidez-nous, en nous versant dès maintenant votre abonnement 1985, soit 80 F.

PRIEURS DE MIALET (556 - B. ATGER)

Grégoire VIDAL est né vers 1640 dans la région de Florac-Ispagnac où ce nom est très répandu. Docteur en théologie, il est curé de Ste-Croix-Vallée-Française de 1680 à 1685. Il devient rapidement l'homme de confiance de Mgr de Piencourt, Evêque de Mende, et il joue un rôle actif dans les procédures aboutissant à la démolition des temples cévenols entre 1680 et 1685. Pour le récompenser, Piencourt le nomme curé de Florac et Archiprêtre des Cévennes. Après l'arrivée à St Germain-de-Calberte de l'abbé du CHAILA comme inspecteur des missions, VIDAL et du CHAILA s'affrontent très rapidement. Deux zones d'influence divisent l'archiprêtré, le premier ayant une autorité particulière sur la région de Florac, le second sur celle de St Germain. L'archiprêtre VIDAL ayant défendu énergiquement les Floracois a/s de l'imposition pour la construction de chemins, du CHAILA, inspecteur des chemins et protégé de l'intendant BASVILLE, obtient le limogeage de VIDAL. Du CHAILA est nommé archiprêtre en conservant sa résidence à St Germain, le 1er janvier 1694. VIDAL ne devient Curé-Prieur de MIALET qu'en mars 1697. Il a entretenu une longue correspondance avec le Comte de Peyre dont il fut l'informateur pendant de longues années, et jusqu'à sa mort le 22 février 1704, sous les murs d'Anduze où il fut tué par les camisards. VIDAL est un personnage très intéressant, qui a été pris en tenaille dans l'affrontement PIENCOURT-PEYRE-VIDAL d'une part, et BASVILLE du CHAILA d'autre part. Son exil à Mialet s'explique ainsi. En ce qui concerne le deuxième prieur de Mialet, Jean-Baptiste GIBELIN de VILLAR, il est également originaire du Gévaudan, très exactement de MALZIEU. Si je trouve d'autres renseignements sur lui en Lozère, j'en ferai part à L.C.C..

Robert POUJOL

LES GABRIAC (557 - Mme M. CARRIERE)

Outre l'armorial de La Roque, voici quelques références concernant cette famille :

1 - La Maison de Gabriac en Vallée Française (Bulletin de la Sté d'Histoire du Protestantisme français) T. 86 1937.

2 - Archives du Gard 1/E-2135. Cahier de reconnaissances féodales faites à Pierre de Gabriac Sgr de Tignac, prieur commendataire de St André de Valborgne (1665) 1/E-2133. Contrat de mariage de Antoine Saurin Sgr de St André de Valborgne et de Suzanne de Gabriac (1566).

3 - Chartrier de Salgas : Thomas de Gabriac Sgr de Tignac épousa Simone de Marin, fille de Antoine Sgr de Beauvoisin et d'Antoinette d'Auriac. De cette union est issue Marguerite de Gabriac mariée le 24 février 1606 à Jean de Sarrazin Sgr du Chambonnet, fils de Pierre de Jeanne d'Hérail, de Brésis. (voir aussi Chartrier du Champ).

Thomas de Gabriac eut en outre, un fils naturel, Claude de Gabriac Sgr de Castagnols (Vialas) demeurant au Mas de La Combe à St Michel de Dèze, lequel épousa le 25 février 1575, Anne Rouveyran, fille de Jean, du Mas de Moulis à St Michel de Dèze, veuve de Bernard Dautun, dit "le capitaine Salveplane" décédé en 1574. La soeur de Simone de Marin, épouse Thomas de Gabriac, Madeleine, épousa en 1568 Ozias de Gabriac Sgr de Barjac. Son frère, Antoine de Marin, Sgr des Roussets, de Beauvoisin et Montcamp (près de Vébron) épousa le 31 mai 1576 Claude de Gabriac d'ou naquirent onze enfants, dont deux filles, Claude de Marin et Madeleine de Marin qui épousèrent deux cousins germains, Jean Dautun Sgr de Sauveplane et Jean Dautun de Sauveplane d'Alès.

4 - Antoine Deleuze, écuyer, Sgr de St Christol, fils d'autre Antoine, clerc, du Collet de Dèze et de Jeanne Dautun, fille de Bernard Dautun Sgr de Sauveplane et de Marguerite du Ranc, épousa le 7 septembre 1587, Jeanne de Gabriac (sans autre précision sur l'origine de cette dernière). Antoine Deleuze, clerc du Collet, avait, lors de son mariage, le 21 août 1549, reçu la moitié des biens de son père, se mouvant des directes du Chapitre de Mende, des Sgrs de Gabriac, de Verfeuil, de Florac, de St Christol (Briçonnet notaire).

5 - Joseph Pons de La Bruguière, et Françoise de Gabriac (sans autre précision) eurent une fille, Justine Euphrosine du Mas Soubeyran (Ste Cécile d'Andorge) qui épousa le 9 août 1792, Jean-Baptiste Dautun notaire royal du Collet de Dèze.

6 - Chartrier de Portes : hommage rendu par noble Pierre de Gabriac Sgr de Tignac à Catherine de Clermont, Vve de Jacques de Budos vicomte de Portes - 15 février 1607. (Me Jean Roure notaire).

7 - Reconnaissance féodale faite au sieur de Tignac devant Me Duserre notaire à Cavillargues : Jean DAUTUN sieur du Boutonnet lui reconnaît ses fonds de Puech-Méjean et ceux du Comtal. Arch. du Gard 2 E-15/458.

Jean DAUTUN

-----

## HISTOIRE D'UNE FAMILLE NIMOISE : les PAULHAN

par Christian LIGER

====

Cahiers Jean Paulhan - N.R.F. - GALLIMARD - n°3 bis - 1984 - 265 pages.

Avec les Paulhan on ne quitte pas Nîmes et son proche terroir, riche vers la plaine, âpre autour des mazets de la garrigue. L'Unité de ce livre est dans Nîmes, spécifiquement dans l'ancrage territorial du quartier Saint-Antoine. Elle est aussi dans une foisonnante lignée de réformés qui gardèrent la foi reçue et devinrent républicains. (Notons une curieuse branche rénégate qui atteint une certaine notabilité au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les charges publiques et la prêtrise avant de s'éteindre au début du XIX<sup>e</sup> siècle).

Christian Liger clarifie la complexité des cousinages, expose les sorts successifs, divers et si ressemblants des générations sur trois siècles (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècles), entre la terre, le transport, le négoce. Des gens qui viennent de la terre, ne s'en éloignent jamais beaucoup ou y retournent : des gens qui manient argent ou marchandises sans accéder au grand commerce ou à la haute société nimoise : des transporteurs, des voituriers, des aubergistes, des prêteurs discrets, des merciers-quincailliers, des épiciers, etc... Ils ont maison en ville, mais elles ne sont ni bien placées, ni vastes, ni luxueuses ; ils ont des biens fonciers mais ce sont des terrains épars dans la campagne nimoise, par morceaux restreints qui se conservent dans les transactions et les successions ; ils ont une aisance décente, mais c'est qu'ils comptent, ne gaspillent rien, vivent à l'économie.

Mais au delà de la trame de la généalogie, l'auteur éclaire le mystère de la constitution continue et collective d'un patrimoine, d'une attitude devant la vie (dont un noeud de convictions et de solidarités), d'une culture, d'une mémoire et d'une tradition familiales, dont Jean Paulhan (1884-1968) devint le dépositaire et le récepteur singulier. C'est un tel bagage que le futur écrivain emporta avec lui en quittant sa ville natale à douze ans, en 1896, moment où s'achève le livre.

Mais ce livre nous intéresse également par les alliances féminines cévenoles qui se greffent sur la lignée nimoise des Paulhan : Jean Paulhan était des Cévennes par ses racines maternelles.

En mai 1854, Casimir Paulhan, grand oncle de l'écrivain épouse Fanny DELPUECH et avec cette "Tante FANNY", nous nous retrouvons au hameau de Cros, au dessus de Saint-Hippolyte-du-Fort, dans une étonnante demeure.

En novembre 1854, Jean Paulhan, frère de Casimir, et grand père de l'écrivain, épouse Séraphine-Alexandre Lèbre. Avec les Lèbre, nous voici dans le milieu du négoce de la soie à Saint-Jean-du-Gard.

8. En 1868, Louis-Nathanaël Rossel, lieutenant, qui a ses liens comme les Paulhan avec Saint-Jean-du-Gard, et que sa famille pousse au mariage, rend visite à Nîmes à Suzanne Paulhan-Garnier petite-cousine de l'écrivain. Mais rien ne fut conclu dans les tranquilles salons nimois entre le futur héros et victime de la Commune de Paris et la jeune fille protestante que l'on rêvait pour lui.

Enfin et surtout en mars 1884, Frédéric Paulhan, bibliothécaire de la ville de Nîmes et philosophe, épouse Jeanne Théron du domaine de l'Eglise, commune de Boucoiran, entre Alès et Nîmes.

Avec les Théron nous suivons une famille cévenole et ses alliances (dont les Dumas de Lédignan) de la souche repérée depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, en Hautes Cévennes, autour de Saint-Germain-de-Calberte, jusqu'à Alès (dans le commerce épicerie de gros ou de détail), puis Boucoiran (dans l'exploitation terrienne un mas de vignes et d'arbres fruitiers).

Dans un cadre sévère de pentes et de hauts pâturages autour de Saint-Germain-de-Calberte, les Théron du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Jacques, François et Jacques, propriétaires-paysans, entretiennent les domaines familiaux, supportent les épreuves imposées à leur religion, s'allient avec d'autres familles du pays des Bruc, des Metge... Les registres de notaire ou d'état civil du Désert font apparaître une vaste famille qui a des ramifications et des cousinages dans des hameaux entre Saint Germain et Saint-Martin-de-Boubaux ; des frères, beaux-frères, cousins qui servent de témoins les uns aux autres, font affaires et alliances entre eux.

Le chapitre consacré à la lignée cévenole des Théron, famille maternelle de l'académicien, présente un raccourci de l'histoire d'une famille cévenole parallèle à des centaines d'itinéraires de familles protestantes des Cévennes, dont le glissement de la montagne vers la plaine et son débouché naturel et industriel d'Alès, les métiers, la cohésion et les alliances, la foi et les convictions, se ressemblent étrangement.

Olivier POUJOL

Les recherches d'archives et de généalogie de ce livre exemplaire, car une reconstitution généalogique scrupuleuse laisse transparaître un climat familial dans tous ses environnements (historiques, économiques, spirituels...) sont de Bernard Artigues.

#### LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS

- . Rédacteurs en Chef : Jean PELLET et Jean-François BRETON
- . Directeur Gérant : Jean-François BRETON
- . Comité de rédaction : B. BARDY, J.F. BRETON, Y. CHASSIN DU GUERNY, G. CHOLVY, G. COLLIN, R. CUCHE, M. DABANT, Mme A.DURAND-TULLOU, Mme DUTHU-LATOUR, J.B. ELZIERE, Ph. JOUTARD, J.N. PELEN, J. PELLET, F. PENCHINAT, O. POUJOL, R. POUJOL, M. PRIVAT, J. ROGER, J. ROUX, J. SALLES, D. TRAVIER.
- . Toute la correspondance est à adresser à : L.C.C. FONT VIVE  
3, Grand Rue - 30450 GENOLHAC
- . Abonnement annuel, commençant le 1<sup>o</sup> janvier de chaque année (6 numéros par an) 80 F. à verser par chèque libellé au nom de LCC FONT VIVE, ou au C.C.P. MONTPELLIER 2.000.14 C. - Lien des Chercheurs Cévenols.
- . Abonnement réduit à 40 F. pour étudiants, ecclésiastiques...
- . Prix au numéro : 14 francs

Publication réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes

La reproduction des articles est interdite, sans accord de la rédaction ou des auteurs.

Commission paritaire des Publications et Agences de Presse, certificat d'inscription n° 57172.

Imprimerie AZ OFFSET - 30140 ANDUZE